

Introduction

1. La réunion de l'Unité MED et des Directeurs de CAR, convoquée par le Secrétariat en application d'une décision de la Treizième réunion des Parties contractantes (Catane, 11-14 novembre 2004) sur les réunions de programmation des activités du PAM, s'est tenue à Tunis (Tunisie), le 26 février 2004, dans les locaux du Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées.
2. La liste des participants figure à l'**annexe II** du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

3. M. Arab Hoballah. Coordonnateur adjoint du PAM, a ouvert la réunion en soulignant les conditions particulières dans lesquelles celle-ci se tenait. Face à l'incertitude persistante concernant l'entrée en fonction du nouveau Coordonnateur, le Secrétariat avait estimé qu'il ne pouvait repousser indéfiniment, sans compromettre la bonne marche du programme, une réunion qui se tenait habituellement au mois de janvier de chaque année pour examiner les principales activités à venir et en définir les modalités, et ce d'autant que la réunion du Bureau, elle-même prévue habituellement en avril ou mai, serait sans doute aussi repoussée en juin. Or, certaines activités appelaient une réflexion commune et des décisions dès maintenant. La réunion se tenait à Tunis, après avoir eu lieu à Sophia Antipolis l'an passé, dans le souci de permettre au PAM, en faisant ainsi le tour de ses Centres régionaux, de renforcer la solidarité et la visibilité entre ses composantes sur le terrain. Et vis-à-vis du CAR/ASP où la Directrice, Mme Belkhir avait pris récemment ses fonctions, c'était aussi une façon de témoigner à celle-ci et à son équipe que l'ensemble du PAM était à leurs côtés dans le défi considérable auquel le Centre était confronté pour le proche avenir: mise en oeuvre du Protocole "ASP & biodiversité", le premier et le seul à ce jour des nouveaux instruments de Barcelone à être entré en vigueur, mise en oeuvre du PAS BIO à propos duquel on pouvait espérer qu'il attirerait un budget conséquent, à l'instar du PAS MED.

4. Sur un plan plus général, M. Hoballah a relevé que la réunion de Catane avait témoigné de la confiance dont les Parties contractantes entouraient le programme, ce qui se reflétait notamment dans une bonne santé financière à laquelle le passage à l'euro n'était pas non plus étranger. Mais cette confiance créait en retour à l'égard des Parties des obligations de bonne gestion des fonds, de bonnes performances, en posant directement le problème de l'évaluation externe d'ensemble du PAM qui allait constituer l'un des éléments essentiels de l'exercice 2004-2005 et dont la présente réunion aurait à discuter. La prochaine réunion des Parties contractantes en 2005 coïnciderait avec les trente ans du PAM, et en dehors de cet aspect symbolique, elle allait être l'occasion, précisément à la lumière de l'évaluation, de réfléchir aux évolutions possibles, à ce qu'il faudrait réformer de la structure et du mandat du programme pour lui permettre de répondre aux nouveaux enjeux dans la région.

5. Enfin, à propos de la participation à la réunion, le Coordonnateur adjoint a indiqué que M. Benoit, Directeur du CAR/PB, s'était fait excuser en dernière minute pour raisons de santé mais transmettait aux participants la table des matières du rapport "Environnement et Développement". Le CAR/PP de Barcelone était représenté par Mme Santacana, son Directeur, M. Victor Macià, quittant un poste où sa compétence et son efficacité avaient été unanimement reconnues. Quant au CAR/TDE de Palerme, en pleine restructuration et redéfinition, il était représenté par deux personnes, Mme Fiamma Valentino du Ministère italien de l'environnement, et M. Sergio Illuminato de la Région Sicile.

6. Mme Zeineb Belkhir, Directrice du CAR/ASP, a souhaité la bienvenue en Tunisie à tous les participants et plein succès à la réunion de toutes les composantes du PAM que le Centre avait le plaisir d'accueillir dans ses locaux.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

7. Mme Tatjana Hema, administratrice de programme à l'Unité MED, a présenté brièvement l'ordre du jour et l'ordre du jour annoté de la réunion. La réunion a adopté les deux documents, étant entendu que de nombreuses questions se chevauchaient entre le dernier et le présent exercice biennal, si bien que la succession des points prévue dans l'ordre du jour ne pourrait être suivie à la lettre. En outre, il a été décidé de se ménager la possibilité, en fonction de l'avancement du débat, de dépasser l'horaire dans la soirée, quitte à supprimer l'unique séance prévue le lendemain en matinée, en raison du départ de certains des participants. L'ordre du jour figure à l'**annexe I** du présent rapport.

Points 3 et 4 de l'ordre du jour: Principales questions issues du dernier exercice biennal, questions liées aux recommandations de Catane

Ratifications

8. À propos du cadre juridique, le Coordonnateur adjoint a rappelé que, lors de l'exercice biennal passé, le Protocole "ASP & biodiversité", entré en vigueur en décembre 1999, était resté le seul des instruments nouveaux ou amendés à avoir réuni un nombre suffisant de ratifications. Cette lenteur dans l'adoption du nouveau système de Barcelone avait pesé sur le programme, mais l'écart entre le chiffre effectif et le chiffre nécessaire des ratifications commençait heureusement à se resserrer, et le pays dépositaire devait annoncer incessamment l'entrée en vigueur du Protocole "prévention et situations critiques". Il fallait que l'exercice 2004-2005 devienne très vite celui de la ratification d'au moins trois instruments essentiels - Convention, LBS, immersions - ce qui permettrait ensuite, dans l'évaluation du PAM, de déterminer le suivi de la mise en oeuvre des nouvelles dispositions. Toutes les composantes et tous les partenaires du PAM, société civile y comprise, devaient donc se mobiliser dans une ultime campagne de sensibilisation visant à obtenir le nombre suffisant de ratifications. À cet effet, le Secrétariat préparait une lettre d'appel à la signature du Président du Bureau et du pays dépositaire qui allait être adressé aux pays concernés en attirant l'attention de chacun d'eux, individuellement, sur les instruments qui leur restaient à approuver.

9. M. F.-S. Civili, Coordonnateur du MED POL, a mis en exergue le rôle déjà joué à cet égard par les ONG à la réunion de Catane où elles avaient publié un appel à neuf pays en faveur de la ratification du Protocole "tellurique". Il serait bon de rappeler aux ONG leur engagement et de les conseiller sur la manière d'intervenir à nouveau, et notamment pour le Protocole "tellurique" qui traitait de la problématique quotidienne de la pollution.

Système de rapports

10. Mme T. Hema a fait le point sur la question du système de rapports du PAM. Trois grandes tâches étaient à mener à bien au cours du présent exercice pour présentation, à la réunion des Parties de 2005 en Slovénie, des vingt deux rapports nationaux établis par les pays, d'un rapport régional sur la mise en oeuvre de la Convention et de ses Protocoles en 2002-2003 et d'un format finalisé de rapport, harmonisé autant que possible avec les formats d'autres conventions et systèmes juridiques. Le PAM allait accorder son assistance aux pays pour l'établissement de leur rapport national en ayant recours à son expertise interne (en fonction de chaque instrument, par exemple celle du Centre de Tunis pour le Protocole ASP ou celle du REMPEC pour le Protocole de Malte), et un MOU avait déjà été signé à cet effet avec la Bosnie-Herzégovine et Israël. Une coopération était prévue avec les

secrétariats des autres conventions pour voir comment aligner les formats et les systèmes de rapport, et des pays étaient prêts à mener un exercice pour contribuer à cet effort. Enfin, le Secrétariat allait recruter un consultant international pour qu'il s'attelle à l'élaboration du rapport régional.

11. La Directrice du CAR/ASP a souligné également l'importance de l'harmonisation des systèmes de rapports, et la nécessité de tenir compte dans les formats des engagements pris par les pays à Johannesburg, notamment pour les objectifs du millénaire pour le développement durable, ainsi que des exigences d'autres conventions comme la CDB. Mme Hema a précisé que le Secrétariat comptait, en coopération avec la Convention ESPO, organiser une réunion au Liban ou en Tunisie pour discuter de cette question, l'accent étant mis sur les pays du Sud. Cet effort d'assistance pour les rapports nationaux était en outre une incitation aux pays à ratifier les instruments juridiques de Barcelone. De son côté, le Coordonnateur adjoint a ajouté que l'harmonisation avec les autres conventions irait dans le sens d'un allègement de la charge de travail pour les administrations nationales, puisqu'on pouvait concevoir un format de base polyvalent auquel, pour le système de Barcelone, il suffirait d'ajouter deux ou trois pages spécifiques aux exigences méditerranéennes.

Évaluations

12. Présentant la question des évaluations, le Secrétariat a rappelé que les deux dernières avaient porté en 2003 sur le CAR/ASP et le REMPEC. Il s'agissait maintenant d'assurer le suivi de toutes ces évaluations, y compris du PB et du PAP, en reprenant les recommandations dont elles avaient été assorties pour voir lesquelles d'entre elles relevaient de la responsabilité des Directeurs de Centre, des pays hôte ou du Secrétariat du PAM/PNUE., puis d'examiner, lors des réunions du Bureau, dans quelle mesure elles étaient mises en oeuvre. La CMDDD avait donné lieu, de la part de la "task force", à un exercice d'évaluation entrepris dans une période délicate d'interrogation sur le mandat et l'avenir de cette instance, mais qui avait permis de formuler un ensemble de propositions utiles adoptées, après modifications, par les Parties contractantes. Ces propositions reflétaient la complexité du développement durable à tous les échelons, et certaines, comme la création d'une plate-forme informelle inter-organisations, appelaient pour se concrétiser un important travail de réflexion et de concertation avec toutes les parties prenantes et devaient s'inscrire dans l'évaluation d'ensemble du PAM. Dans le cadre du Bureau, une première tentative d'évaluation du PAM avait été faite lors de trois réunions d'un groupe de réflexion ("think tank") et le document qui en était résulté serait un premier apport important pour l'évaluation externe demandée par les Parties pour leur réunion de 2005. Enfin, trois évaluations étaient prévues pour le CAR/PP, le CAR/TDE, le MED POL ainsi qu'un suivi de l'évaluation des "100 sites historiques" et elles auraient en commun de se faire à deux niveaux, celui du bilan passé et celui de la transformation envisagée pour chaque programme, à savoir en Centre "Industrie et développement durable" pour le CAR/PP, en Centre Technologies Information et Communication pour le CAR/TDE, en MED POL IV pour le MED POL III et en un programme sur le patrimoine culturel et le développement durable pour les "100 sites historiques".

13. Au sujet du MED POL, M. Civili a indiqué que, dans le passé, trois évaluations du programme avaient été faites, mais qu'elles avaient concerné essentiellement les aspects techniques. La nouveauté cette fois allait être, pour les évaluateurs, d'évaluer le rôle du MED POL en tant qu'outil pour le développement durable. Comme la phase III se terminait en 2005 et que la phase IV devait être formulée avant cette échéance, l'évaluation, qui contribuerait à la formulation, devait donc être établie en parallèle et dans un délai relativement court. Déjà, trois consultants expérimentés - de Grèce, de France et de Syrie - avaient été recrutés et avaient reçu des mandats élaborés en tirant tout le parti méthodologique des quatre évaluations précédentes de CAR. L'évaluation devrait être prête pour la fin de l'été 2004 au plus tard.

14. À une question de Mme Hema sur la place qu'occuperait dans l'évaluation du MED POL l'approche écosystémique, le Coordonnateur du MED POL a répondu qu'en tout état de cause ce concept nouveau avait trait moins à l'évaluation qu'à la formulation de la phase IV mais que, dans son esprit, compte tenu des définitions très différentes et souvent approximatives qui en étant données selon les programmes et les conventions, il concernait l'ensemble du PAM, et par exemple des domaines comme la biodiversité ou la gestion du littoral. Le Coordonnateur adjoint a pleinement partagé cet avis en considérant que la question de l'approche écosystémique s'inscrirait naturellement dans l'évaluation d'ensemble du PAM et de ses perspectives.

Intégration des activités

15. En marge de cette discussion, M. Civili a tenu à faire part de quelques observations personnelles. Les dernières années avaient été incontestablement marquées par de grandes avancées pour le PAM en termes d'image, de visibilité, de poids politique, et c'était là un succès dont témoignait le sérieux avec lequel les Parties contractantes, l'UE, des instances internationales de grande portée comme le FEM considéraient et abordaient désormais le programme. Mais ce dont souffrait encore le PAM, c'était un manque d'intégration. Il était "insensé", par exemple, qu'un programme comme le MED POL ne travaille pas avec le CAR/ASP, le REMPEC, le PAP ou les groupes thématiques de la CMDD, non seulement en étroite coopération et coordination avec eux, mais dans une véritable intégration de leurs travaux, par exemple pour les effets de la pollution sur la biodiversité, pour la gestion intégrée des zones côtières, la gestion urbaine, etc. Le seul cas d'une tentative dans ce sens avait été la collaboration instaurée entre le CAR/PP et le MED POL, qui avait permis au CAR/PP de s'associer efficacement au PAS et au MED POL d'appréhender les problèmes de l'industrie restés jusque là hors de son champ d'action. Il fallait que le PAM devienne une seule entité dont l'organigramme révélerait les interactions entre toutes les composantes et à tous les niveaux.

16. Quatre intervenants ont commenté diversement et longuement ce plaidoyer en faveur de l'intégration. Il y avait eu en fait d'autres tentatives d'intégration dans le passé, comme les Programmes d'aménagement côtier (PAC), même si elles n'avaient pas toujours été concluantes. Selon le Directeur du PAP, l'occasion d'une pareille intégration aurait pu être le rapport "Environnement et Développement", mais elle avait été négligée, et à tort semblait-il, à en juger par le plan du rapport dont était saisie la réunion. Les divers programmes se chevauchaient sur de nombreux points: par exemple, les plans d'urgence pour la protection des ASPIM faisaient intervenir les impacts de la pollution sur les ressources marines et la gestion des zones côtières. Le REMPEC avait envisagé une coopération dans des domaines communs avec le CAR/ASP et le CAR/TDE et la restructuration de ce dernier dans le sens d'une plus grande efficacité ne pouvait que favoriser de telles perspectives. Enfin, l'intégration devrait devenir à l'avenir un indicateur de performance du programme, face à d'autres programmes qui couvraient également la Méditerranée; et puisque l'évaluation d'ensemble du PAM aurait à en tenir compte, il ne fallait pas perdre de vue que l'évaluation décidée et faite par le Bureau en 2003 avait été mal perçue par certaines Parties contractantes qui avaient relevé une certaine confusion entre "évaluation" et "vision stratégique" et contesté une "opération en vase clos" menée sans consultation des autres pays.

17. Suite à ce premier échange de vues, le Coordonnateur adjoint a estimé qu'il constituait un très bon préambule pour parler de l'évaluation externe du PAM. Le programme avait à son actif de bonnes réalisations mais aussi des faiblesses, dont le manque d'intégration que l'on venait d'évoquer. L'évaluation allait être une excellente occasion de promouvoir l'intégration, mais à condition de concevoir celle-ci non pas seulement sous forme d'activités conjointes mais surtout sous celle d'un cadre politique et stratégique global convenu entre toutes les composantes dont les activités conjointes seraient alors une des

conséquences, et qui impliquerait aussi de nouvelles méthodes de travail, de nouvelles responsabilités, des rapports d'activité intégrés, des indicateurs avec des obligations de résultat, un nouveau rôle de l'Unité MED, un choix soigneux des partenariats, etc. De ce point de vue, l'évaluation globale du PAM ne serait plus une évaluation classique, comme les précédentes, visant à proposer des améliorations, des remèdes aux déficiences, elle viserait un véritable changement dans la façon de concevoir le programme et les rapports entre ses divers acteurs. Ce travail sérieux d'évaluation aurait donc besoin de plusieurs mois, avec des réunions intermédiaires, pour qu'un avant-projet soit présenté à la réunion des Points focaux de septembre 2005. D'où la nécessité de la lancer vers octobre 2004 à l'occasion d'une réunion d'experts et après avoir soumis au Bureau un document préparatoire avec un ensemble de critères concernant le mandat à confier aux évaluateurs.

18. Un intervenant a estimé que l'intégration ne devait pas être vue comme une baguette magique qui allait résoudre d'un coup tous les problèmes. Elle était une approche modeste, progressive, au niveau de la pratique quotidienne. L'activité conjointe de deux Centres sur un sujet, c'était déjà de l'intégration, il n'était pas besoin d'imaginer une fusion décidée d'en haut de toutes les composantes. D'une manière générale, l'intégration n'était pas dans les habitudes, même au sein d'un même pays et fût-il développé, et l'on voyait rarement les responsables de différents ministères s'asseoir à une table pour discuter d'une problématique commune. Il eût été préférable de mettre en place un mécanisme qui eût permis la participation active de toutes les composantes du programme à chacun des chapitres relevant de leur compétence. La stratégie de mise en oeuvre du Protocole "prévention et situations critiques", élaborée sous la conduite du REMPEC et portant sur une période de douze années, avec un échéancier précis, allait se prêter à une telle collaboration entre Centres dans plusieurs domaines. Entre les deux conceptions que le présent débat semblait opposer à propos de l'intégration, soit en partant du sommet pour définir d'abord une politique, soit en partant de la base pour engager peu à peu des collaborations ponctuelles qui finiraient par se généraliser, un intervenant a considéré que la solution se trouvait sans doute dans un "juste milieu".

19. Le Coordonnateur adjoint a conclu de cette discussion que c'était probablement la première fois que le sujet de l'intégration était abordé explicitement et franchement au sein du PAM. Intégrer, c'était une question de volonté de la part de chacun au sein du programme, et la volonté ne pouvait être imposée mais seulement induite progressivement, dans le cadre d'une réflexion méthodique, d'une concertation. Il serait bon que l'intégration soit à nouveau débattue, par exemple à la prochaine réunion des Directeurs de CAR en juillet, car elle allait être une question clé de l'évaluation.

Point 5 de l'ordre du jour Questions spécifiques

(Évaluations, suite)

20. Le Coordonnateur adjoint a exposé le contexte des évaluations en cours pour le CAR/PP, le CAR/TDE et le programme des 100 sites historiques. Pour les deux premiers, qui, historiquement, étaient des Centres "offerts" au PAM par les pays respectifs sans imputation au Fonds d'affectation spéciale, ce statut particulier s'était avéré bénéfique pour le Centre de Barcelone, qui avait pu s'associer activement au PAM au point d'être en mesure aujourd'hui de briguer un mandat élargi à "Industrie et développement durable", et il avait été un handicap pour le CAR/TDE, d'une structure trop complexe, et qui allait désormais être exclusivement un organisme public, avec une volonté forte des autorités italiennes de le doter du budget indispensable à sa mission. Dans les deux cas, l'évaluation serait conduite en principe par deux experts - un du Nord et l'autre du Sud - et des projets de mandat avaient été transmis aux ministères concernés. Dans le cas des 100 sites historiques, il ne s'agissait pas d'un CAR mais d'un programme qui pouvait être interrompu ou prolongé, et les Parties contractantes avaient invité la France et la Tunisie à en étudier l'éventuelle

transformation en un programme sur le thème "Patrimoine culturel et développement durable en Méditerranée", en consultation avec la Ville de Marseille. En l'état actuel des choses, on pouvait escompter que les trois évaluations précitées seraient prêtes en septembre 2004.

21. Enfin, M. Hoballah a indiqué que, mis à part le cas du REMPEC qui était doté d'un statut particulier sous l'égide de l'OMI, seuls deux CAR (PAP et ASP) avaient un accord de pays hôte, et que, les autres n'étaient pas régis par un tel accord officiellement signé, une situation qui demandait à être normalisée.

22. Mme Mar Santacana, représentant le CAR/PP, a d'abord expliqué que M. Victor Macià quittait son poste en raison du changement de gouvernement intervenu récemment en Catalogne à la suite des élections régionales de novembre 2003. Le nouveau directeur désigné allait prendre incessamment ses fonctions et venait du monde de l'entreprise. Le fonctionnement du Centre dépendait chaque année de la signature d'un document par le Ministère de l'environnement à Madrid, une procédure qui allait être légèrement retardée cette année en raison des élections nationales aux Cortes du 14 mars 2004, en raison de cela, Mme Santacana a indiqué que le CAR/PP ne pouvait pas se compromettre à avoir l'évaluation dans une date concrète, si bien que le Centre ferait de son mieux pour avancer dans l'évaluation en tenant compte des délais susmentionnés. Mais un processus actif était déjà en cours et le Ministère de l'environnement était en contact avec le Centre à ce sujet et envisageait une méthodologie plus détaillée que la méthodologie de base.

23. M. Sergio Illuminato, représentant le CAR/TDE, a indiqué que la réalisation de l'évaluation allait se faire sous la double égide du Ministère italien de l'environnement et de la Région Sicile dont dépendait désormais le Centre de Palerme pour son fonctionnement avec une dotation budgétaire à la hauteur de sa mission. L'évaluation allait être une occasion de redéfinir cette mission, en l'élargissant, conformément à la recommandation de Catane, aux Technologies Information et Communication (TIC). Ainsi le Centre deviendrait-il un instrument organique du PAM/PNUE, avec une créativité au service des autres CAR. Un document exposant les activités pour les deux années à venir était en cours d'élaboration, en concertation avec l'Unité MED, et serait présenté à tous les partenaires lors d'une réunion organisée à Palerme en octobre 2004.

24. S'agissant de la nouvelle mission qui serait confiée au Centre de Palerme, le Coordonnateur adjoint a indiqué qu'elle s'inscrivait dans une politique générale des Nations Unies, par le biais de leurs Bureaux régionaux en Asie et Afrique notamment, tendant à développer les Technologies Information et Communication en relation avec la pauvreté, le développement durable et les objectifs du millénaire pour le développement.

25. M. Ivica Trumbic, Directeur du CAR/PAP, a appelé l'attention sur l'importance que pourrait prendre la formation via Internet dans l'avenir. Le Centre de Split s'employait à la mettre en place pour des cours de formation à la gestion des zones côtières, ce qui permettrait de réaliser des économies considérables. À son avis, l'une des grandes questions que posait la nouvelle mission envisagée pour le CAR/TDE n'était pas seulement la promotion et la diffusion des Technologies Information et Communication mais l'instauration, dans tous les pays méditerranéens, d'un niveau d'équipement informatique nécessaire à leur réception, notamment dans les administrations des pays en développement.

26. M. Daniel Drocourt, Coordonnateur du Programme des 100 sites historiques méditerranéens, s'est attaché à mettre en valeur toutes les interfaces entre l'action de longue date de l'Atelier du Patrimoine de Marseille et les principaux thèmes de la réorientation du programme des 100 sites historiques présentés par la France à Catane autour du thème central "Patrimoine culturel et développement durable": économies de ressources, participation active des populations, relais des générations, intéressement des jeunes, gestion des flux touristiques, formation des opérateurs de tourisme culturel, recherche de

fonds internationaux, etc. Au Conseil restreint proposé pour le pilotage du programme de réorientation participaient notamment l'Unesco et le Conseil de l'Europe avec lesquels l'Atelier travaillait en permanence, de même qu'avec la Commission européenne, ce qu'il faisait présentement sur le thème du "patrimoine culturel dans la perspective de l'intégration des neuf pays des Balkans". De même, pour le traitement des déchets et l'assainissement dans les quartiers historiques, l'Atelier avait travaillé dans le cadre du PAC sur Sfax, à Tétouan, à la Casbah d'Alger et il coopérait étroitement avec les collectivités méditerranéennes, comme récemment à la sauvegarde du quartier de Beyoglu, à Istanbul. Ainsi assignait-on à la réorientation du programme des objectifs qui constituaient l'activité de fond de l'Atelier. Au PAM d'en tirer les conclusions qu'il jugerait utiles pour la mise en oeuvre de son programme.

27. Le Coordonnateur adjoint a noté que le nombre impressionnant d'activités que venait d'énumérer M. Drocourt ne s'inscrivaient pas jusqu'à présent dans le programme d'activités de l'Atelier dans le cadre du PAM au nom duquel l'Atelier du patrimoine n'était responsable que du seul programme des 100 sites historiques. Or, manifestement, il y avait convergence entre les objectifs de la réorientation envisagée et ceux que traitait quotidiennement l'Atelier. La tâche des prochains mois consisterait donc à voir comment ces activités hors PAM pourraient s'y intégrer de manière structurée et comment l'Atelier pourrait répondre aux attentes exprimées à Catane, et valoriser ces correspondances en évitant de créer un programme parallèle qui ferait double emploi. Il incomberait aux deux gestionnaires de tâches, la France et la Tunisie, en consultation avec l'Unité MED, d'examiner le bien-fondé d'une telle perspective. Dans le cas d'une réponse positive, une réunion d'experts, à l'instar de celle que le CAR/TDE envisageait à Palerme en octobre 2004, pourrait se tenir à Marseille vers la même époque pour valider le nouveau programme.

28. Au souhait exprimé par Mme Belkhir que le programme des 100 sites apporte son appui à la mise en oeuvre des aspects culturels du Protocole "ASP & biodiversité", ce qui n'avait jamais été encore entrepris, M. Drocourt a répondu qu'il était prêt à examiner avec le Centre de Tunis les modalités d'une telle collaboration sur les relations entre "naturel" et "culturel" dans les inventaires d'espèces, de sites, et les éléments de paysages.

Protocole relatif à la GIZC

29. M. Ivica Trumbic a indiqué que les travaux préparatoires avaient commencé concernant l'élaboration d'un projet de protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières. L'étude de faisabilité avait été réalisée et constituerait une base solide en cas de poursuite des travaux. Dans ce cas, au cours des deux prochaines années, l'objectif consisterait à mettre au point le texte provisoire qui serait soumis pour examen à la réunion des Parties de 2005 en Slovénie. Les Parties se prononceraient alors sur la suite à donner, et l'on pouvait s'attendre à quelques difficultés, compte tenu des réserves que manifestaient quelques pays quant à l'opportunité de ce nouvel instrument, encore que la situation se soit nettement améliorée à cet égard au cours des dernières années, comme le prouvait du reste l'adoption de la recommandation pertinente à Catane. La première activité que le PAP se proposait, grâce à des fonds restant de l'exercice précédent, était d'organiser une importante réunion d'acteurs ayant expérience et compétence en matière de gestion du littoral dans la région et de voir comment ils percevaient la valeur ajoutée du protocole. Cette réunion devrait en principe bénéficier d'un appui du bureau du WWF à Rome et du gouvernement italien, se tenir à Cagliari (Sardaigne) les 28 et 29 mai prochain et rallier au moins une centaine de participants. L'étape suivante serait la mise en place d'un groupe restreint d'experts chargés de rédiger l'avant-projet pour qu'il soit présenté à une réunion d'experts juridiques et techniques désignés par les gouvernements qui se tiendrait approximativement au printemps 2005. Puis viendraient la finalisation du projet et sa soumission aux Parties à la fin 2005.

30. Le Secrétariat a insisté sur le grand défi que représentait l'élaboration d'un instrument qui répondait aujourd'hui à l'attente de certains pays mais dont le thème en soi était plus complexe que celui des autres protocoles du système de Barcelone. Il fallait donc se prononcer définitivement sur la base de l'étude de faisabilité qui laissait le choix entre plusieurs options, depuis le statu quo jusqu'à un instrument très contraignant. Il convenait sans doute de tirer des enseignements des processus d'élaboration de trois Protocoles précédents: "tellurique", "ASP & biodiversité" et "prévention et situations critiques" et, au besoin, dresser une liste à présenter à la réunion d'acteurs: questions importantes, chevauchements et conflits à éviter entre les trois instruments et un quatrième qui, par définition, intégrait certains de leurs aspects, valeur ajoutée et complémentarité. Ainsi pourrait-on gagner du temps sur un calendrier très serré. Enfin, le Secrétariat a estimé que, parallèlement au processus d'élaboration du protocole, un processus d'élaboration d'un document opérationnel pour la mise en oeuvre du Protocole permettrait d'expliquer ses principales dispositions, leurs incidences au moment de leur entrée en vigueur, de préparer les acteurs et les partenaires et de faciliter leur acceptation, avant même qu'un consensus juridique se soit dégagé sur le texte à la réunion d'experts désignés par les gouvernements.

31. M. Chedly Rais, Directeur Scientifique du CAR/ASP, a considéré que, étant donné la substance avant tout technique du protocole, il fallait limiter - à deux par exemple - le nombre des experts juridiques au sein du groupe restreint de rédaction par rapport aux experts techniques. S'agissant du document opérationnel, il pensait que commencer dès maintenant à l'élaborer pour le présenter aux Parties pour adoption avec le protocole lui-même et ses annexes sèmerait la confusion parmi les Parties en leur donnant l'impression qu'on cherchait à brûler les étapes. À cette objection, le Secrétariat a répondu qu'il n'était pas question de présenter pour adoption ce document qui resterait un document non officiel destiné à illustrer les implications pratiques des dispositions prévues par le protocole. Mme Khodjet El Khil (REMPEC) a, pour sa part, contesté la limitation des experts juridiques au sein du groupe restreint dans la mesure où la transversalité des questions traitées par le protocole, qui le différenciait totalement des autres instruments existants, allait poser un problème de rédaction juridique très délicat.

PAS MED

32. Le Coordonnateur du MED POL, sans vouloir détailler l'état d'avancement du Programme d'actions stratégiques (PAS) qui était généralement bien connu, a souligné l'importance de l'exercice biennal précédent qui avait jeté les bases d'une mise en oeuvre à long terme et produit un vaste ensemble de lignes directrices et de plans régionaux sur les divers aspects de la réduction de la pollution, dont la plupart avaient été élaborés par le MED POL et le CAR/PP, avec la préparation et réalisation de deux tâches importantes par la quasi totalité des pays, en prélude à l'établissement de leurs plans d'action nationaux: le bilan de base (BB) national des émissions/rejets de polluants pour l'année 2003 devant servir de référence pour le calcul des réductions ultérieures de polluants, et le bilan diagnostique national (BDN). L'exercice 2004-2005 allait donc être déterminant puisque les pays devaient établir leurs plans d'action nationaux (PAN) avec des engagements précis sur les mesures à prendre et leurs coûts, et pour leur concrétisation, compte tenu de l'importance des montants en jeu, des mécanismes étaient à mettre en place pour trouver les sources de financement interne ou externe alternatives. C'était à quoi s'employait actuellement le Secrétariat FEM/MED POL. Pour faciliter la tâche des pays, un cours de formation à l'établissement des PAN était organisé au début mars 2004 à Izmit (Turquie), avec un exercice pratique sur un pays fictif. En outre, avec le concours du PAP, un exercice était en cours dans sept pays pour identifier les instruments économiques (écotaxes, incitations fiscales, etc.) qui seraient un facteur important pour la durabilité du PAS. Dans ce même domaine, le GPA prévoyait de son côté le lancement d'un projet d'appui au PAS, avec un concept original de MIAF ("Mediterranean Investment Advisory Facility"), une sorte de centre d'échanges pour mettre en relation parties prenantes, donateurs et investisseurs potentiels.

33. M. Civili a ensuite évoqué le nouveau Projet FEM, en cours de négociation, pour lequel il était demandé d'intégrer les aspects biodiversité" et "pollution" et de centrer les actions sur l'approche écosystémique et sur la gestion des bassins versants, en se basant sur le document "bilan diagnostique transfrontière" spécialement élaboré pour le Projet. Ce dernier aurait deux grandes composantes. L'une, classique, porterait sur le renforcement des capacités, à l'échelle de l'ensemble de la Méditerranée, certes, mais en privilégiant les pays de l'Adriatique qui, selon l'analyse du FEM, constituaient la seule zone transfrontière de la région. La seconde composante consisterait en la mise en place d'un "fonds d'affectation spéciale pour l'environnement", alimenté par la Banque mondiale, sur lequel les pays pourraient prélever des montants, principalement sous forme de prêts, pour la mise en oeuvre du PAS MED et du PAS BIO. À titre indicatif, les crédits affectés à la première composante tourneraient autour de 25-30 millions de dollars E.U, et de 80-100 millions pour la seconde. Une réunion de toutes les parties (PAM, METAP, GPA, CAR, pays, etc.) était prévue pour septembre 2004 au siège du FEM à Washington.

34. La représentante du REMPEC a rappelé au Secrétariat que le Centre avait soumis une proposition de projet (CleanMed) au MEDU pour sa prise en compte dans le nouveau projet GEF et que le REMPEC attendait une réponse à ce sujet. Il a été convenu que la question ferait l'objet de toute l'attention voulue par le MEDU, après cette réunion.

35. À la suite de plusieurs interrogations ou réflexions concernant cette présentation du Projet FEM, M. Civili a précisé: 1) que le document directif ("concept document") serait établi à la suite de la réunion des parties prenantes et probablement selon les mêmes modalités que pour le premier Projet FEM MED; 2) qu'effectivement le système des prêts de la BM n'était pas toujours attractif pour des pays qui avaient de préférence recours à un financement bilatéral et que, pour la crédibilité du PAS, lors de la préparation du portefeuille d'investissements, il fallait associer le plus tôt possible au processus d'autres institutions de financement comme la BEI, le partenariat euro-méditerranéen, etc.; 3) que l'approche écosystémique était à différencier de celle des "points chauds" de pollution: ces derniers reposaient essentiellement sur les niveaux de pollution alors que l'approche écosystémique impliquait une intégration de tous les aspects de la lutte antipollution, socio-économiques y compris..

PAS BIO

36. Mme Zeineb Belkhir, Directrice du CAR/ASP a fait part de ses préoccupations à la suite de la présentation qui venait d'être faite du nouveau Projet FEM. Conformément aux demandes des Parties à Catane et suite à leur adoption du PAS BIO, le Centre de Tunis devait amorcer une phase de préparation, et notamment d'affinement des portefeuilles d'investissement, devant aboutir, en octobre 2004, à un séminaire de lancement de la mise en oeuvre effective du PAS BIO. Or les dispositions prévues par le FEM - par exemple l'accent mis sur les pays de l'Adriatique - suscitaient toute une série de questions. Le PAS BIO accepté à Catane différait du PAS MED en ce qu'il contenait déjà des plans d'action nationaux et des portefeuilles d'investissement succincts avec un chiffrage du coût des actions. Il fallait maintenant finaliser cette stratégie opérationnelle, et le faire essentiellement au niveau national, et non pas régional comme dans le cas du PAS MED, ce qui impliquait de nombreuses missions sur place, négociations, inventaires, etc. Il y avait à cet égard une attente très forte des pays et des organisations compétentes en matière de biodiversité méditerranéenne qui avait été associées au processus, le PAS BIO n'étant pas seulement un PAS du PAM mais un PAS de toute la région méditerranéenne. Dans quelle mesure pouvait-on placer la mise en oeuvre du PAS sous la tutelle du FEM? Quelle devait être la place des autres donateurs comme le FFEM dont la France avait annoncé la contribution à Catane? De la contribution de la composante Biodiversité du FEM dont il n'avait pas encore été question, puisque pour le moment c'était la composante "Eaux internationales" qui avait mainmise sur le PAS BIO?

37. Le Secrétariat a proposé, et la réunion a recommandé, que soit organisée dans un délai proche - un mois environ - une réunion interne au PAM, à Athènes, où serait arrêtée une démarche pour les mois à venir, jusqu'au lancement du nouveau Projet FEM. En attendant, le CAR/ASP était invité à adresser à l'Unité MED un courrier recensant toutes les questions pour que le Secrétariat puisse rechercher les informations indispensables, établir les contacts avec Washington et Nairobi, recueillir leurs avis, ce qui permettrait de gagner du temps et de parler sur une base solide à la réunion d'Athènes.

Stratégie de mise en oeuvre du nouveau Protocole "prévention et situations critiques"

38. Présentant ce point de l'ordre du jour, Mme Lilia Khodjet El Khil, a déclaré que l'imminence d'une entrée en vigueur du Protocole "prévention et situations critiques" conférait tout son actualité à la stratégie de mise en oeuvre de ce nouvel instrument adopté en janvier 2003. Comme l'élément "prévention" constituait la nouveauté du nouveau Protocole, c'était sur lui que la stratégie reposait en grande partie, avec deux piliers: prévention de la pollution opérationnelle (ou d'exploitation des navires) et prévention de la pollution accidentelle due au trafic maritime. La stratégie proprement dite avait fait l'objet d'un premier document élaboré par un consultant, soumis à la réunion des correspondants du REMPEC qui l'avait amendé, puis adressé sous cette nouvelle forme aux Parties, avec un important retour d'observations qui témoignait de la sensibilisation et de l'implication des Parties - et notamment de la Commission européenne. Une réunion d'experts était prévue en juin 2004, avec la participation des correspondants habituels du REMPEC et de ceux qui avaient été récemment désignés par les autorités nationales portuaires et maritimes, en vue de finaliser le document.

39. Sur la demande d'éclaircissements concernant le contenu de la stratégie, la représentante du REMPEC a indiqué que celui-ci était directement lié aux articles du Protocole et à leur articulation, ainsi qu'au nouveau mandat et aux nouvelles fonctions du Centre, qu'il détaillait des activités opérationnelles sur quinze ans, assorties d'un échéancier indicatif et, que dans sa version finale, il indiquerait également le coût de la mise en oeuvre. S'agissant des 17 points de la Déclaration de Catane qui concernaient spécifiquement l'application du Protocole et avaient donné lieu à d'intenses négociations avant leur adoption, ils étaient d'autant mieux reflétés dans la stratégie que c'était le premier document de celle-ci qui avait servi de base à leur formulation avant Catane. Enfin, il convenait de mettre en exergue deux projets fondamentaux du REMPEC, répondant à deux recommandations de Catane, pour lequel le Centre s'orientait vers la recherche de fonds extérieurs: la surveillance de la Méditerranée et la lutte contre les infractions, et l'évaluation du trafic maritime en Méditerranée et des risques associés. Enfin, deux projets fondamentaux du REMPEC devaient être soulignés dans le cadre de la Stratégie et en accord avec deux des recommandations adoptées à Catane, pour lesquels le Centre se tournait vers des financements extérieurs: le projet CleanMed sur la surveillance des rejets illicites d'hydrocarbures et la poursuite des contrevenants en Méditerranée, et le projet Mediterraneo sur l'évaluation du trafic maritime en Méditerranée et risques associés.

Stratégie d'information, de sensibilisation et de participation du public

40. M. Baher Kamal, Fonctionnaire chargé de l'information au PAM, a présenté les activités menées dans les domaines de l'information, de la sensibilisation et de la participation. S'agissant de l'information, qui s'adressait à un large public, le PAM renforçait son effort de publication amorcé depuis deux ans, notamment avec le magazine *MedOndes* doté d'une nouvelle maquette et davantage ouvert à des contributions extérieures; il renforçait le site web qui allait bénéficier d'une forte impulsion de l'Italie, notamment par le biais du CAR/TDE et d'une allocation de 20 000 euros par an, ce qui le rendrait plus opérationnel, y introduirait davantage de langues et davantage de liens. Le renforcement de l'information entre l'Unité MED et les CAR avait déjà donné lieu à une mission et un exercice

sur place au CAR/PP de Barcelone, puis au CAR/PAP de Split, les autres CAR devant bientôt suivre. Quant à la participation du public, question plus politique et délicate, elle avait l'atout juridique de l'article 15 de la Convention qui en faisait une obligation des Parties, et disposait d'une esquisse stratégique à deux composantes, l'une destinée aux pays arabes et l'autre aux pays restants (à l'exception des pays européens relevant de la Convention d'Aarhus). Ces deux composantes sous-régionales avaient été fondues et allaient servir au début mars comme lignes directrices sur la participation à un cours de formation organisé à Izmit (Turquie) sur l'élaboration des plans d'action nationaux dans le cadre du PAS. De surcroît, conformément à la recommandation de Catane, un projet d'approche stratégique de l'information, sensibilisation et participation du public, applicable à tout pays méditerranéen, allait être élaboré à partir de ces premières contributions et, en attendant, un document provisoire serait prochainement adressé à tous les CAR pour observations, avant qu'une réunion d'experts ne revoie le projet pour sa finalisation et soumission à la réunion des points focaux puis à celle des Parties en 2005. Enfin, M. Kamal a présenté l'intérêt pour chaque composante du PAM de se doter d'un Intranet avec divers outils comme les répertoires de documents, de consultants, de points focaux, etc. Un document succinct serait prochainement diffusé à tous les membres du PAM sur cette question.

41. Le Coordonnateur adjoint du PAM a évoqué les progrès accomplis par le PAM, depuis deux ans, en matière d'information. Les publications avaient été modernisées, rendues plus accessibles et attrayantes (*MedOndes*, Série des rapports techniques du PAM, brochures), un réseau performant avait été mis en place avec les médias. À cet égard, la réunion de Catane avait fait l'objet d'une participation de la presse sans précédent dans les annales du PAM, et on le devait en bonne part à cette nouvelle politique, sans oublier bien sûr le rôle joué par M. Illuminato. Mais cet effort devait trouver un relais auprès de chaque composante du PAM qui devait envisager comment utiliser l'expertise désormais disponible à l'Unité MED en la personne de M. Kamal. Il fallait donc que chacun, au PAM, examine attentivement le document qui allait être envoyé d'ici peu sur la participation. Comme on pouvait raisonnablement l'espérer, l'année 2004 allait être celle de l'entrée en vigueur de la Convention et d'au moins un autre Protocole amendé comme le "tellurique", et ce devrait être l'occasion, dans les médias de la région, d'un écho à la hauteur de l'événement, de même que dans la société civile où les ONG avaient depuis longtemps été à la pointe de ce combat pour la participation.

42. La représentante du REMPEC a annoncé que, depuis quelques jours, le site web du Centre était à nouveau en service, complètement remodelé, avec deux outils interactifs, l'un permettant aux pays d'intervenir dans l'information affichée en l'actualisant ou la modifiant, et l'autre qui leur était destiné en cas d'accident, avec un arbre de décision (en fonction des produits en jeu, de la position du navire, etc.).

43. Un participant a estimé, à ce sujet, qu'il n'y avait pas lieu de "rafraîchir" plus d'une fois par an un site web, mais que, par contre, la question des photos se posait souvent, et qu'il serait bon d'ouvrir les sites web à des photothèques sur les divers domaines couverts par le PAM. Il proposait aussi qu'un prochain numéro de *MedOndes* soit consacré à "l'intégration" qui venait d'être débattue. Un autre participant s'est opposé à cette idée, du moins tant que le nouveau Coordonnateur n'aurait pas pris ses fonctions ". À cet égard, deux autres participants ont souhaité que *MedOndes* traite de problématiques de cet ordre, le Fonctionnaire de l'information indiquant que, personnellement, il souhaitait une publication plus ouverte au public, journalistique, moins institutionnelle, car, somme toute, les informations et données du PAM pouvaient être consultées sur le site web. Enfin, sur la question de savoir si le document sur la participation qui serait présenté à Izmit était à considérer comme un document du FEM, il a répondu qu'il s'agissait d'un document uniquement du PAM mais utilisé ponctuellement par le FEM, lequel, à sa connaissance, alimentait bon nombre des activités du PAM et n'était pas un organisme autonome à l'Unité MED.

Rapport "Environnement et Développement"

44. En l'absence du Directeur ou de tout autre représentant du Plan Bleu, le Coordonnateur adjoint a considéré qu'il n'était pas possible d'ouvrir un débat sur la table des matières du rapport "Environnement et Développement" dont elle était saisie. Tout au plus, à examiner cette table, pouvait-elle constater qu'elle poserait sans doute problème en relation avec la stratégie de développement durable (SMDD) et que, une nouvelle fois, il fallait regretter qu'aucun CAR n'eût été associé à la rédaction de l'ouvrage, à commencer par le CAR/PAP pour le chapitre sur le littoral, ce qui ramenait au problème de l'"intégration". Le Secrétariat a indiqué que la présentation du rapport avait été repoussée, mais que la réunion de présentation du document allait intervenir prochainement.

45. Le Directeur du PAP s'étant enquis de la portée du document - information ou application -, le Coordonnateur adjoint a répondu que, sous réserve de prendre connaissance du texte pour se prononcer avec certitude, le rapport avait eu au départ un caractère purement informatif, comme le premier rapport du Plan Bleu de 1989, mais que, progressivement, et dans la perspective de l'élaboration de la stratégie méditerranéenne du développement durable auquel il était censé apporter une contribution, il avait sans doute acquis un caractère stratégique et pris en compte des évolutions récentes comme les conclusions de Johannesburg ou la stratégie de la Commission européenne, autrement dit s'inscrivait aussi dans une perspective d'application et de résultats.

Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD)

46. Le Secrétariat a rappelé qu'il était acquis, dès l'origine, d'associer étroitement toutes les composantes du PAM et les acteurs méditerranéens à l'élaboration de la SMDD. Un atelier analogue à celui organisé à Barcelone en mars 2003 allait être organisé au Maroc au début mai 2004. Tout en reprenant la "Vision" et les "Orientations" telles qu'elles étaient, autrement dit remaniées en fonction des observations des pays, l'atelier aurait à les considérer comme un cadre de référence pour définir les objectifs spécifiques correspondant aux défis qui y étaient énumérés, en tenant compte des objectifs du millénaire pour le développement, des recommandations de Johannesburg, du contexte méditerranéen et du rapport "Environnement et Développement". Il aurait aussi à définir et répartir les différentes attributions de la rédaction, les tâches étant éventuellement confiées à des équipes associant un pays et un CAR. L'élaboration de la SMDD exigerait aussi un engagement clair de la Commission européenne et du partenariat euro-méditerranéen, conformément aux recommandations de la conférence ministérielle d'Athènes de juillet 2002. De leur côté, les ONG se préparaient à apporter leur contribution en organisant à ce sujet des réunions entre gouvernement et société civile dans chaque pays, tandis que les chambres de commerce allaient en principe jouer un rôle moteur identique pour le monde de l'entreprise.

47. La réunion de la CMDD prévue en juin en Italie, en un lieu qui restait à fixer, aurait trois points à son ordre du jour: 1) Examen et suivi du processus d'élaboration de la SMDD; 2) définition du programme de travail de la CMDD à moyen terme; 3) projet de rapport sur le thème "financement et coopération", et/ou, s'il n'était pas suffisamment prêt, présentation du rapport "Environnement et Développement". De même, le processus lié à la stratégie devrait aussi accaparer l'attention du Comité directeur de la CMDD qui allait se tenir entre-temps.

48. Une discussion s'est ouverte sur la place à réserver à différents thèmes dans la SMDD, la biodiversité étant citée comme exemple. Selon le Coordonnateur adjoint, deux options s'offraient pour l'élaboration du document: soit le rendre exhaustif en n'oubliant aucun élément, ce qui pouvait lui retirer beaucoup d'efficacité au moment de la mise en oeuvre puisqu'on ne pouvait "tout faire", soit se concentrer sur des objectifs prioritaires en s'exposant fatalement alors à des critiques. S'agissant de la biodiversité, elle était couverte

par un document très complet avec le PAS BIO, de même que l'était la lutte contre la pollution par le PAS MED, ou même un thème comme l'eau traité de manière approfondie par la CMDD. Plutôt que de reprendre la teneur théorique et opérationnelle de ces textes et de faire double emploi, la SMDD aurait peut-être intérêt à reconnaître ces textes officiellement adoptés en y renvoyant comme à des cadres de référence, quitte à leur apporter une valeur ajoutée si cela se justifiait. M. Civili a rappelé, au contraire, que la SMDD devait être un document pour toute la région et non pour le PAM, qu'il s'agirait d'une synthèse devant se suffire à elle-même et se fondant sur des travaux antérieurs faits dans différents cadres, mais qu'on ne pouvait pas faire l'économie de tel ou tel thème sous prétexte qu'il était couvert ailleurs.

Coopération du PAM avec les partenaires - Projets à soumettre pour financement extérieur

49. Le Secrétariat a noté que la coopération du PAM était désormais très sollicitée par diverses organisations. Une bonne coopération s'instaurait avec le Centre régional environnemental pour l'Europe orientale et centrale/REC, avec la perspective d'activités conjointes. De bonnes perspectives s'ouvraient également avec le Centre euro-arabe de gestion, installé en Espagne, avec le programme Baltique 21, le programme MedWet. C'était par rapport à la société civile et aux ONG que manquait une véritable perspective, au plan politique et stratégique. La coopération se limitait à une assistance ponctuelle du PAM pour des actions ou des réunions. Or, la société civile avait beaucoup évolué en Méditerranée et était aujourd'hui capable de mobiliser d'importantes ressources et compétences. Il fallait, à cet égard, mettre en exergue l'action de la Chambre de commerce internationale, membre de la CMDD. Sur sa proposition, un projet était en préparation en commun en Croatie pour mobiliser le secteur privé de ce pays autour d'exemples précis de gestion durable du littoral et le projet serait présenté au Congrès annuel des chambres de commerce internationales à Marrakech en juin prochain.

50. Pour la coopération avec l'Union européenne - CE et AEE -, les échéances étaient retardées en raison de l'absence d'un Coordonnateur, mais en espérant que cette question allait être rapidement réglée, le problème était de parvenir d'abord à un accord politique sur la base duquel serait établi ensuite un programme de travail. La Commission européenne reconnaissait maintenant le PAM comme un partenaire à part entière et il fallait sortir de l'engrenage où l'on proposait sans cesse des projets ponctuels en concurrence avec d'autres organisations. Les conditions politiques indispensables à une institutionnalisation de la coopération s'installaient peu à peu grâce aux décisions des ministres euromed à Athènes et à celles des Parties contractantes à Catane: association de la CE à mise en oeuvre du PAS MED et du PAS BIO, à l'élaboration de la SMDD et de la stratégie de mise en oeuvre du Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée, association active du PAM à la préparation et mise en oeuvre de la stratégie marine européenne, participation du PAM à la mise en oeuvre de la stratégie européenne de gestion intégrée des zones côtières. La collaboration avec l'AEE avait déjà été fructueuse pour l'établissement du rapport sur l'état de l'environnement méditerranéen. Il y avait aussi la collaboration régulière du CAR/PB et du REMPEC avec la CE, au titre du SMAP et de LIFE, ou plus épisodique d'autres CAR. C'était un acquis sur lequel on pouvait tabler, et l'on travaillait actuellement sur un projet SMAP-gestion du littoral, avec une importante contribution financière de la Finlande.

51. En réponse à des questions sur la volonté réelle de la Commission de coopérer avec un PAM considéré comme un solliciteur de crédits parmi d'autres, le Secrétariat a fait valoir que c'était précisément une raison supplémentaire, alors que la conjoncture semblait opportune au sein de la CE, de pousser en faveur d'un accord politique qui amènerait un changement de mentalité. En outre, il ne fallait pas hésiter à pratiquer du lobbying à Bruxelles, à l'instar d'autres organisations. Lorsqu'il s'agissait de projets individuels de tel ou

tel CAR, il fallait éviter de les soumettre en ordre dispersé, en concurrence avec les autres composantes du PAM. C'est pourquoi il était utile que l'Unité ait connaissance à temps des projets que souhaitaient présenter les CAR pour qu'elle puisse les hiérarchiser en fonction de l'appui politique qu'elle serait capable de leur apporter pour convaincre Bruxelles. Pour l'heure, et dans la perspective du prochain appel d'offres SMAP, c'était le projet sur la gestion du littoral qui avait la priorité puisqu'il impliquait une participation de toutes les composantes du PAM avec un rôle central du PAP et qu'il s'inscrivait dans la perspective du nouvel instrument sur la GIZC et de sa stratégie de mise en oeuvre. .

52. Le Coordonnateur adjoint a également mentionné une autre source importante de financement pour la Méditerranée que constituait le programme AZAHAR (Programme de coopération en matière de développement durable, de protection de l'environnement et de conservation des ressources naturelles dans la Méditerranée), doté d'un budget annuel de 18 millions d'euros alimenté exclusivement par des fonds du gouvernement et des régions d'Espagne. AZAHAR menait des projets importants dans les pays du Maghreb et en Palestine. Si les engagements étaient pris pour l'année en cours, des projets pouvaient être soumis pour 2005 et seraient pris sérieusement en considération car les responsables du programme étaient manifestement très ouverts à une coopération avec le PAM.

53. La représentante du CAR/PP a indiqué que, dans le cadre du programme AZAHAR, l'Agence espagnole de coopération internationale dont il dépend avait contacté le Centre de Barcelone pour la soumission d'un projet pour des représentants de la Tunisie, de l'Algérie et le Maroc, sur la prévention de la pollution dans le secteur du tannage, en relation avec les dispositions du PAS et les « points chauds ». Le projet avait été accepté et les fonds correspondants reçus, et le CAR/PP allait organiser un cours sur le renforcement des capacités dans ce domaine.

Point 6 de l'ordre du jour: Conclusions et recommandations

54. Le Secrétariat a passé en revue les questions principales et a appelé l'attention sur les points plutôt en rapport avec les activités du proche avenir, comme celles qui suivent :

Ratifications

- a) Le Secrétariat doit transmettre au Président du Bureau et au pays dépositaire, pour signature, le courrier qui sera ensuite adressé aux pays concernés en attirant l'attention de chacun d'eux, individuellement, sur les instruments qui leur restent à approuver.
- b) Il convient de rappeler aux ONG leur engagement et de les conseiller sur la manière d'intervenir pour accélérer le processus de ratification, surtout en ce qui concerne la Convention modifiée et le Protocole "tellurique"

Système de rapports

Le Secrétariat doit poursuivre le travail d'harmonisation des systèmes de rapports, en tenant compte, dans les nouveaux formats qui seront élaborés, des engagements pris par les pays à Johannesburg et des exigences d'autres conventions.

Évaluations

- a) Les évaluations prévues pour le CAR/PP, le CAR/TDE, le MED POL et les "100 sites historiques" doivent porter sur le bilan passé et sur la transformation envisagée pour chaque programme en:
 - Centre "Industrie et développement durable" pour le CAR/PP;
 - Centre Technologies Information et Communication pour le CAR/TDE;
 - MED POL IV, un programme concret d'assistance aux pays pour achever la réduction de la pollution;

- Programme sur le patrimoine culturel et le développement durable pour les "100 sites historiques".
- b) Les trois évaluations des Centres et du Programme des sites historiques doivent chercher à être prêtes en octobre 2004, et celle du MEDPOL pour la fin de l'été 2004 au plus tard.
- c) Dans le but d'appuyer la mise en oeuvre des aspects culturels du Protocole "ASP & biodiversité", le Programme des 100 sites et le Centre de Tunis doivent examiner au plus vite les modalités de leur collaboration dans ce domaine.

Évaluation du PAM

- a) L'évaluation du PAM doit se faire en conformité avec des critères suivants :
 - Comprendre deux niveaux d'analyse: le bilan passé et les objectifs envisagés, autrement dit une intégration optimale entre les composante du PAM;
 - L'intégration ne doit pas seulement se concevoir sous forme d'activités conjointes mais surtout sous celle d'un cadre politique et stratégique global convenu entre toutes les composantes et qui impliquerait aussi de nouvelles méthodes de travail, de nouvelles responsabilités, des rapports d'activité intégrés, des indicateurs avec des obligations de résultat, un nouveau rôle de l'Unité MED, un choix soigneux des partenariats;
 - la question de l'approche écosystémique doit être inscrite dans l'évaluation d'ensemble du PAM et de ses perspectives;
 - l'évaluation doit être conduite à travers un processus participatif et ouvert.
- b) L'évaluation du PAM se fera en plusieurs mois, avec des réunions intermédiaires. À cet effet, le Secrétariat :
 - doit soumettre au Bureau un document préparatoire avec un ensemble de critères et la méthodologie d'évaluation, y compris le mandat à confier aux évaluateurs;
 - lancer l'évaluation vers octobre 2004 à l'occasion d'une réunion des experts désignés;
 - un avant-projet du document d'évaluation sera soumis à la réunion des Points focaux nationaux de septembre 2005.

Protocole relatif à la GIZC

- Lors de la phase de préparation, il faudra tirer des enseignements des processus d'élaboration de trois Protocoles précédents: "tellurique", "ASP & biodiversité" et "prévention et situations critiques";
- Au besoin, il faudra dresser une liste des questions importantes, chevauchements et conflits à éviter entre les trois instruments et le quatrième qui intégrera certains de leurs aspects, et privilégier la valeur ajoutée et la complémentarité du nouveau protocole;
- En parallèle avec le processus d'élaboration du protocole, un processus d'élaboration d'un document opérationnel pour la mise en oeuvre du protocole est utile; il permettrait d'expliquer les principales dispositions, leurs incidences au moment de leur entrée en vigueur, de préparer les acteurs et les partenaires et de faciliter leur adhésion.

PAS/MED/PAS BIO

- Sur proposition du Secrétariat et recommandation de la réunion, une réunion interne au PAM sera organisée à Athènes dans un délai proche- un mois environ - en vue de discuter la question du nouveau projet FEM et l'implication du PAS BIO;

- Le CAR/ASP est invité à adresser à l'Unité MED un courrier recensant toutes les questions pour que le Secrétariat puisse rechercher les informations indispensables, établir les contacts avec Washington et Nairobi et recueillir leurs avis,

Stratégie d'information, de sensibilisation et de participation du public

- Conformément à la recommandation de Catane, un projet d'approche stratégique de l'information, sensibilisation et participation du public, applicable à tout pays méditerranéen, sera élaboré à partir des contributions précédentes;
- Un document provisoire sera prochainement adressé à tous les CAR pour observations, avant qu'une réunion d'experts ne revoie le projet pour sa finalisation et soumission à la réunion des points focaux nationaux puis à celle des Parties en 2005.

Coopération du PAM avec les partenaires - Projets à soumettre pour financement extérieur

- Le Secrétariat ne doit pas hésiter à pratiquer du lobbying à Bruxelles, à l'instar d'autres organisations;
- Dans le cadre d'une meilleure coordination interne, il faut éviter de soumettre des requêtes de projet en ordre dispersé, en concurrence avec les autres composantes du PAM.
- Dans la perspective du prochain appel d'offres SMAP, le projet sur la gestion du littoral doit avoir la priorité puisqu'il implique une participation de toutes les composantes du PAM avec un rôle central du PAP et qu'il s'inscrit dans la perspective du nouvel instrument sur la GIZC et de sa stratégie de mise en œuvre.

Point 7 de l'ordre du jour : Questions diverses

55. Le Fonctionnaire chargé de l'information a proposé que, dans le cadre des sites Intranet du PAM, une case spéciale soit consacrée au recensement de tous les projets en cours, prévus ou proposés, avec les activités et réunions correspondantes, car du fait de leur multiplication, il était manifeste que chaque membre ou composante du PAM ignorait souvent en grande part ce que faisaient les autres.

56. Au plan administratif, le Coordonnateur adjoint a rappelé à tous les CAR que, d'ici la fin du mois au plus tard, ceux qui ne l'avaient pas encore fait devaient communiquer à l'Unité MED leurs rapports d'activité, les fiches récapitulatives d'auto-évaluation (self-evaluation fact sheets) et les rapports terminaux.

57. Sur un plan moins contraignant mais très utile pour l'image du programme, le Coordonnateur adjoint a fait valoir qu'il serait bon que chaque CAR ou programme tienne, au moyen d'un tableau, un relevé précis et suivi de tous les fonds additionnels reçus en espèces et en nature de toute origine, que le montant consigné soit négligeable (quelques centaines d'euros) ou important. Le tableau général de ces dons serait largement diffusé parmi le PAM, au Bureau, aux réunions, et témoignerait de la part du PAM d'une gratitude élémentaire. Il montrerait aussi que certains pays qui peuvent verser une contribution modeste au Fonds d'affectation spéciale sont en fait, par leurs dons, d'importants contributeurs au programme (cas de Monaco) et que d'importants contributeurs au Fonds versent en réalité des sommes beaucoup plus importantes en accueillant de nombreuses réunions et en soutenant des actions hors budget (cas de l'Italie).

58. Le Coordonnateur adjoint a rappelé également avec fermeté que, pour les nominations en cas de postes à pouvoir, des critères stricts devaient être appliqués (répartition géographique équitable, avis de vacance de poste que l'Unité MED adresse à toutes les Parties contractantes, concertation), tels que consignés à l'annexe IV, appendice I "Recommandations concernant les structures de l'Unité MED, du MED POL et des CAR",

Rapport de la Dixième réunion ordinaire de Tunis de 1997. Ces critères seraient explicitement énoncés dans tous les accords de pays hôte. En ce qui concernait le recrutement du Fonctionnaire chargé du développement durable pour une durée de deux ans, le mandat pour ce poste serait bientôt diffusé.

59. Au plan budgétaire, du fait des soldes de compte dus à la conversion des dollars en euros, conformément aux règles comptables en vigueur, il était demandé aux CAR de ne pas utiliser ces fonds pour le relèvement des traitements ou pour le recrutement de consultants, mais d'attendre la révision budgétaire du mois de juin.

Point 8 de l'ordre du jour: Clôture de l'ordre du jour

Après les civilités d'usage, la clôture de la réunion a été prononcée le jeudi 26 février 2004 à 19h45.

ANNEXE I

Ordre du jour de la réunion

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Principales questions issues du dernier exercice biennal
4. Principales questions et attentes liées aux recommandations de la réunion de Catane
5. Questions spécifiques
 - a. Évaluation des CAR et du PAM
 - b. Protocole relatif à la GIZC
 - c. PAS MED
 - d. PAS BIO
 - e. Stratégie de mise en œuvre du nouveau Protocole "prévention et situations critiques"
 - f. Stratégie d'information, de sensibilisation et de participation du public
 - g. Rapport "Environnement et Développement"
 - h. SMDD/CMDD
 - i. Coopération PAM-UE
 - j. Projets à soumettre pour financement extérieur
6. Conclusions et recommandations
7. Questions diverses
8. Clôture de la réunion

ANNEXE II**LISTE DES PARTICIPANTS**

**REGIONAL ACTIVITY CENTRES AND PROGRAMMES OF THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN
CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES ET PROGRAMMES DU
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

<p>REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC) CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE</p>	<p>Ms Lilia Khodjet El Khil Technical Officer Regional Marine Pollution Emergency Response Centre for the Mediterranean (REMPEC) Manoel Island Gzira GZR 03 Malta</p> <p>Tel: 356-21-337296-8 Fax: 356-21-339951 E-mail: lilia.khodjet@rempec.org</p>
<p>REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE PRIORITY ACTIONS PROGRAMME (PAP/RAC) CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP)</p>	<p>Mr Ivica Trumbic Director Priority Actions Programme Regional Activity Centre (PAP/RAC) 11 Kraj Sv. Ivana 21000 Split Croatia</p> <p>Tel: 385-21-340470/1 Fax: 385-21-340490 E-mail: ivica.trumbic@ppa.htnet.hr Web: http://www.pap-thecoastcentre.org</p>
<p>REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR SPECIALLY PROTECTED AREAS (SPA/RAC) CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGES</p>	<p>Ms Zeineb Belkhir Director Specially Protected Areas Regional Activity Centre (SPA/RAC) Boulevard de l'Environnement La Charguia 1080 Tunis Tunisia</p> <p>Tel: 216-71-795760 Fax: 216-71-797349 E-mail: car-asp@rac-spa.org.tn</p>

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE
FOR ENVIRONMENT REMOTE
SENSING (ERS/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES
REGIONALES POUR LA
TELEDETECTION EN MATIERE
D'ENVIRONNEMENT (CAR/TDE)**

Mr Sergio Illuminato
ERS/RAC Representative
Amici Per la Vita Onlus
40, Via Cagliari
00198 Rome
Italy
Tel: 39-06-84242226
Fax: 39-06-8542475
president@amiciperlavita.org

Ms Fiamma Valentino
Expert
Italian Ministry for the Environment and Territory
Department for Environmental Research and
Development
Via Cristoforo Colombo, 44
Rome 00147
Italy
Tel : 39-06-57223429
Fax: 39-06-57223470
Fiamma.Valentino@minambiente.it

Environment Remote Sensing/Regional Activity
Centre (ERS/RAC)
Via G. Giusti, 2
90144 Palermo
Italy

Tel: 39-091-342368
Fax: 39-091-308512
E-mail: ctmrac@tin.it

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE
FOR CLEANER PRODUCTION
(CP/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES
REGIONALES POUR LA
PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)**

Ms Mar Santacana
International Technician
CP/RAC
Cleaner Production Regional Activity Centre
184, Paris Street, 3rd floor
08036 Barcelona
Spain

Tel: 34-93-4151112
Fax: 34-93-2370286
E-mail: msantacana@cema-sa.org
<http://www.cema-sa.org>

**MAP SECRETARIAT FOR 100
MEDITERRANEAN HISTORIC
SITES
SECRETARIAT DU PAM DE 100
SITES HISTORIQUES**

M. Daniel Drocourt
Coordonnateur
"100 Sites historiques méditerranéens" du Plan
d'action pour la Méditerranée
Atelier du Patrimoine de la Ville de Marseille
10 Ter Square Belsunce
13001 Marseille
France
Tel: 33-4-91907874
Fax: 33-4-91561461
E-mail: ddrocourt@mairie-marseille.fr

**PROGRAMMES OF THE UNITED NATIONS, SPECIALIZED AGENCIES OF
THE UN SYSTEM, CONVENTION SECRETARIATS
PROGRAMMES DES NATIONS UNIES, AGENCES SPECIALISEES DU
SYSTEME DES NATIONS UNIES, SECRETARIATS DES CONVENTIONS**

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT
PROGRAMME
COORDINATING UNIT FOR THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN
PROGRAMME DES NATIONS
UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
UNITE DE COORDINATION DU
PLAN D'ACTION POUR LA
MEDITERRANEE**

Mr Arab Hoballah
Deputy Coordinator
Officer in Charge
Tel: 30-210-72 73 126
E-mail: hoballah@unepmap.gr

Mr Francesco Saverio Civili
MED POL Coordinator
Tel: 30-210-72 73 106
E-mail: fscivili@unepmap.gr

Ms Tatjana Hema
MEDU Programme Officer
Tel: 30-210-72 73 115
E-mail: thema@unepmap.gr

Mr Baher Kamal
Information Officer
Tel: 30-210-72 73 103
E-mail: baher@unepmap.gr

UNEP/MAP
48, Vass. Konstantinou
116 35 Athens
Greece

Fax: 30-210-72 53 196/7
Web: <http://www.unepmap.gr>

